



### 3. Cession, à titre gratuit, à la Commune de Cheyres-Châbles des articles RF. n<sup>os</sup> 661 - Les Bossonets, chemin de 1'441 m<sup>2</sup> et 770 - Les Bossonets, place de 30 m<sup>2</sup>, propriété de l'Etat de Fribourg, Service des Ponts et Chaussées SPC

<b>Numéro du projet</b>	Autorités politiques - Routes communales 2022/02
<b>Numéro d'investissement</b>	Conseil général 2022/08
<b>Mandant</b>	Fabien Monney, Syndic
<b>Chef de projet</b>	Christian Cornioley, Conseiller communal

Préavis				
Service	Nom responsable	Date	Préavis	Commentaire
Conseil Communal	Fabien Monney	07.11.2022	OK	-
Administrateur des finances	Sans objet	-	-	-

#### 1. Contexte

Par suite d'un abandon de biens-fonds par l'ancien propriétaire M. Gassmann et consorts, les articles n<sup>os</sup> 661 et 770 du registre foncier de la Commune de Cheyres-Châbles (secteur Châbles) sont devenus des biens sans maître. S'agissant d'un chemin de dévestiture et d'une place, ces biens ont été transférés à l'Etat de Fribourg qui en est devenu propriétaire.

L'Etat de Fribourg (Service des Ponts et Chaussées – SPC) n'ayant aucune utilité de ces immeubles situés à Châbles dans un quartier résidentiel a approché notre commune pour lui proposer un transfert de propriété.

Le chemin privé (article RF 661), d'une largeur de 3 mètres, se situe en continuité du chemin public communal (article RF 788) qui vient de la rue du Four et rejoint le chemin de Bonnefontaine (article RF 854).

En plus de permettre la desserte locale du quartier des Bossonets, il a un usage de voie d'accès pour les services de secours et de transit pour les opérations de déneigement effectuées par les services communaux.

Le plan de situation joint au présent message, indique la situation des deux immeubles.

## **2. Objets et conditions de la cession**

Les biens cédés correspondent à :

Commune de Cheyres-Châbles (secteur Châbles)

- Article RF 661 - Les Bossonets - Chemin d'une surface de 1'440 m<sup>2</sup>
- Article RF 770 - Les Bossonets - Place de 30 m<sup>2</sup>

Pour donner suite à la proposition du SPC, une vision locale a eu lieu et la Commune de Cheyres-Châbles, vu la qualité constatée des biens-fonds, a donné un accord de principe pour le transfert de propriété aux conditions suivantes :

- cession à titre gratuit des deux biens immobiliers ;
- qu'un contrôle caméra, à charge du SPC, soit effectué aux canalisations de la route afin d'en attester la bienfaisance ;
- que le Conseil général valide la cession lors de son assemblée générale.

Le contrôle caméra a été effectué par l'entreprise spécialisée AB-Marti SA à Morat, (mandaté et financé par l'Etat de Fribourg) et aucune anomalie n'a été constatée aux canalisations (cf. rapport du 22 avril 2022).

## **3. Transfert de propriété**

Le transfert de propriété entre le Service des Ponts et Chaussées et la Commune de Cheyres-Châbles ne peut avoir lieu que par la conclusion d'un acte authentique (acte notarial).

Il est convenu que l'Etat de Fribourg, en tant que cédant, prenne en charge les frais de l'acte authentique, les frais du notaire, de même que les frais d'inscription au registre foncier.

D'autre part, conformément à l'article 67, let. J) \* de la loi sur les finances communales (LFCo), le transfert de propriété ne peut avoir lieu qu'après la ratification formelle du Conseil général, objet de la présente demande.

*\*extrait de la LFCo : « il appartient à l'assemblée communale/ au Conseil général de décider de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition ou d'une aliénation d'immeubles ».*

## **4. Proposition de décision**

En conséquence, le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver la cession, à titre gratuit, à la Commune de Cheyres-Châbles des articles RF n<sup>os</sup> 661 - Les Bossonets, chemin de 1'441 m<sup>2</sup> et 770 - Les Bossonets, place de 30 m<sup>2</sup>, propriété de l'Etat de Fribourg, Service des Ponts et Chaussées SPC.

Cheyres-Châbles, 7 novembre 2022  
Fabien Monney, Syndic

Annexe

\_\_\_\_\_

Plan de situation

ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Portail cartographique du  
canton de Fribourg

Légende

Numéros d'immeubles en  
vigueur

- (Numéros de DDP  
en vigueur)
- No de biens-fonds  
en vigueur

Immeubles en vigueur

- Biens-fonds en  
vigueur
- DDP en vigueur

Objets divers ponctuels

- Pilier
- Silo, tour,  
gazomètre
- Cheminée
- Monument
- Mat, antenne
- Tour panoramique
- Socle massif
- Bloc erratique
- Bac
- Grotte, entrée de  
caverne
- Arbre isolé  
important
- Statue, crucifix
- Source
- Point de référence
- Autre
- Fontaine
- Réservoir

Objets divers linéaires

- Mur
- Bâtiment souterrain
- Pilier
- Couvert  
indépendant
- Silo, tour,  
gazomètre
- Cheminée
- Monument
- Mat, antenne
- Tour panoramique
- Ouvrage de  
protection des rives
- Seuil
- Paravalanche
- Autre corps de  
bâtiment
- Socle massif
- Ruine, objet  
archéologique
- Débarcadère
- Bloc erratique
- Cordon boisé
- Ru
- Sentier
- Ligne aérienne à  
haute tension
- Conduite forcée
- Voie ferrée
- Eau canalisée  
souterraine
- Téléphérique
- Télécabine,  
télésiège
- Téléphérique de  
chantier
- Skillift
- Bac
- Grotte, entrée de  
caverne
- Axe
- Arbre isolé  
important
- Statue, crucifix
- Source
- Escalier important
- Point de référence
- Autre
- Tunnel, passage  
inférieur, galerie
- Pont, passerelle

